



Bulletin Municipal

Janvier 2022



Neufchâtel, mon village

Chères Neufchâtelloises, Chers Neufchâtellois,

Au nom de toute l'équipe municipale je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

L'année écoulée aura été malheureusement encore marquée par l'épidémie de la Covid-19 qui a engendré un frein dans les relations sociales de chacun. Ce virus, qui est présent depuis bientôt 2 ans maintenant, nous empêche d'organiser des moments festifs ou encore des réunions publiques comme nous le voudrions.

Néanmoins, quand les conditions sanitaires le permettaient, nous avons maintenu certains événements comme le 1^{er} grand prix cycliste de Neufchâtel-en-Saosnois ou encore le repas des aînés, le 11 novembre dernier. De son côté, le comité des fêtes a pu organiser un vide grenier et un concours de Galoche, très appréciés. Je regrette beaucoup de n'avoir pas pu faire plus, mais l'épidémie est toujours là.

Cependant, malgré ce contexte difficile, l'implication de l'équipe municipale ne faillit pas. Pour cette nouvelle année, plusieurs travaux sont prévus comme l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans les rues Désirée Ruel, La Bretèche ou encore route de Morin. D'autre part, des travaux de voirie interviendront à plusieurs endroits de la commune (chemin des Baillées, route longeant les étangs de Guibert (VC 2), route de l'Abbaye de Perseigne vers le Parc Brûlé (VC 7) et à Antenoise (VC 401)).

De plus, nous proposerons à la vente plusieurs parcelles à construire, route de la Bretèche, qui seront prochainement viabilisées, dans le but de créer 4 nouvelles habitations. L'aménagement et l'entretien des espaces verts de la RD 311 seront revus et, à l'automne, les travaux de mise en conformité du barrage des étangs de Guibert débiteront.

En parallèle, la réflexion sur la construction d'une nouvelle école et la réutilisation des bâtiments actuels seront débattues.

Avant de vous laisser découvrir ce nouveau bulletin réalisé par la commission communication, je n'aurai qu'une requête à vous faire : prenez soin de vous et de vos proches, soyez prudents en attendant des jours meilleurs.

J'espère sincèrement que l'année 2022 nous permettra de retrouver une façon de vivre plus apaisée et que nous pourrons de nouveau partager des moments de fêtes et de détente.

Amicalement,

Jean-Denis GUIBERT, votre Maire,
et l'ensemble du Conseil Municipal

Mairie de Neufchâtel-en-Saosnois

3 place Maxime Boisseau 72600 Neufchâtel-En-Saosnois
02 43 97 74 15 - secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com

VIE MUNICIPALE - L'ACTUALITÉ

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022

Cette année deux élections auront lieu. Sauf modification liée à la crise sanitaire, l'élection présidentielle se tiendra les 10 avril et 24 avril et les élections législatives seront, quant à elles, le 12 juin et le 19 juin.

Modification de la carte d'électeur :

Pour cette nouvelle année, la carte d'électeur fait peau neuve. En effet sur le côté recto, un QR Code apparaît. Lorsqu'il est flashé, il permet d'accéder au site internet "Élections".

Du côté verso de la carte, le numéro national d'électeur (NNE) déjà présent sur l'ancien modèle, est mis en valeur. En effet, à partir du 1er janvier 2022, le mandant devra renseigner son NNE et celui de son mandataire pour pouvoir donner procuration. Contrairement au numéro d'ordre qui sera modifié par la refonte des listes électorales, le numéro national d'électeur est permanent, unique et propre à chaque électeur. Il est composé de 8 à 9 chiffres dans la majorité des cas. Les électeurs peuvent retrouver leur NNE en consultant leur carte électorale (ancienne ou nouvelle), ou, à compter du 1er janvier 2022, en consultant le module "Interroger sa situation électorale" sur service-public.fr :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

REMARQUE IMPORTANTE Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité "VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"		LIEU DE VOTE	
SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2	CARTE ÉLECTORALE  Pour tout savoir sur les élections et effectuer vos démarches électorales, scannez ce QR code MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE	
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4				
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6				
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8				
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10				
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12				
La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.				N° du bureau de vote	
		Numéro national d'électeur (à fournir pour donner ou recevoir une procuration)		Date de naissance	N° d'ordre sur la liste
		Signature du Maire		Cachet de la Mairie	Signature du titulaire

Modification du système de procuration :

Un électeur peut désormais donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Vous pouvez effectuer votre demande ou une annulation de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Attention, pour que cette demande soit effective, le déplacement en gendarmerie demeure indispensable.

Date limite d'inscription sur la liste électorale :

Pour l'élection présidentielle, les électeurs pourront procéder à leur inscription ou leur réinscription

sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022. Pour mémoire, vous pouvez effectuer une demande d'inscription sur les listes électorales soit directement en Mairie ou par internet sur le site du service public.

CÉLÉBRATION FÊTE NATIONALE 2021 :

Le 14 juillet, jour de Fête Nationale, pour la première fois depuis le début de cette terrible crise sanitaire, nous pouvions tenir une célébration en présence de public.

Pour l'occasion, Isabelle GERVAIS, 1^{ère} Adjointe, a tenu à rappeler dans son discours l'histoire et les valeurs essentielles qui découlent de la Révolution Française où il était demandé plus de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Celui-ci a été précédé d'un dépôt de gerbe.



Nous tenons à remercier les porte-drapeaux de la commune, Messieurs Gilles DEMEULENAERE, André DELAUME et Maurice PIERSON ainsi que les Neufchâtelloises et Neufchâtellois pour leur présence.

Pour conclure cette cérémonie, un verre de l'amitié a été servi au Parc des Buis.

Pour la prochaine Fête Nationale, nous espérons vivement qu'il sera de nouveau possible de vous proposer un 14 juillet festif avec des amusements pour les grands comme les petits.

MISE EN SÉCURITÉ DU CARREFOUR RUE GUILLAUME III TALVAS / RUE DU CLAIRET

Nous vous en parlions lors du dernier bulletin communal, les travaux pour la mise en sécurité du carrefour entre la rue Guillaume III Talvas et la rue du Clairét sont désormais terminés.

Un plateau surélevé et une zone à 30 km/h ont été mis en place afin de ralentir la circulation et protéger les piétons.

A noter qu'une bande de trottoir n'a pas été goudronnée car des travaux de terrassement seront entrepris au printemps prochain pour le passage de la fibre. En attendant, une signalisation adaptée restera sur place afin de prévenir tout danger.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

C'est sous un beau soleil automnal que s'est tenue, devant le monument aux morts, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Durant cette cérémonie, Monsieur le Maire a lu le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Le 11 novembre, c'est aussi l'occasion de rendre hommage aux soldats morts pour la France durant l'année écoulée. Malheureusement cette liste est encore trop longue.



Après le verre de l'amitié, les aînés de la commune, les membres du CCAS et du Conseil Municipal se sont retrouvés à la salle polyvalente pour le repas des aînés.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes et notamment nos porte-drapeaux.



NOËL COMMUNAL 2021

Encore un Noël communal qui ne se passe pas comme nous l'avions prévu ! Avec un fort rebond épidémique en cette fin d'année, il nous a été impossible d'organiser cet événement à la salle des fêtes comme initialement prévu.

Quelques jours avant cette manifestation, nous avons donc dû la modifier et l'adapter pour respecter les règles sanitaires.

C'est pourquoi, samedi 18 décembre, sous un beau soleil, le père Noël est venu nous rendre visite au parc des Buis pour permettre aux enfants de repartir avec une photo et des friandises.



Nous remercions la boulangerie de Neufchâtel, pour avoir aidé le père Noël en lui fournissant de délicieux chocolats et brioches.

Et bien évidemment, merci à vous pour avoir répondu présent !



CRÉATION DE DEUX COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES

Lors de sa séance en date du 26 novembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour la création de deux commissions extra-communales.

Qu'est-ce qu'une commission extra-communale ?

Les commissions extra-communales ont pour objectif d'associer tous les citoyens qui le souhaitent à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale. Elles leur permettent de s'informer sur les affaires de la commune, d'entretenir le dialogue avec leurs élus, de faire des propositions et d'émettre des avis sur les sujets débattus dans ces commissions.

Comment ça marche ?

Tous les habitants volontaires sont les bienvenus. Pour faciliter la bonne tenue de ces commissions, une inscription est demandée. L'animation et la présidence y sont assurées par un élu référent. Chaque membre inscrit sera informé des prochaines dates de travail de la commission. Leur rôle est consultatif et en aucun cas décisionnel : seul le Conseil Municipal a le pouvoir de valider la mise en œuvre de tel ou tel projet.

Commission extra-communale Action Sociale

Cette nouvelle commission remplace le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui a été dissous le 31 décembre 2021. Elle répond à plusieurs objectifs. Le premier est la prévention et l'aide en faveur des personnes fragilisées (aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux familles en difficulté, aux personnes handicapées...). Le second est l'organisation, chaque année, du traditionnel repas des aînés ainsi qu'une distribution d'un colis de Noël pour les Neufchâtellois de plus de 70 ans. D'autres objectifs pourront être définis lors de réunion de travail.

Commission extra-communale Animation-Culture

Cette commission sera chargée de l'organisation des événements festifs et culturels de la commune. Elle sera notamment chargée de faire des propositions d'actions qui pourront ensuite être approuvées par le Conseil Municipal. Cette démarche d'animation culturelle est importante également pour valoriser et animer notre village.

Si vous êtes intéressé, il suffit de vous faire connaître en Mairie ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com



EN BREF...

- Lors de la dernière édition de "Neufchâtel mon Village", nous vous annoncions l'arrivée imminente d'un médecin généraliste. Depuis le 27 décembre 2021, Madame Alexandra CIOBANU a rejoint le cabinet médical de notre commune.

- D'après l'INSEE, à compter du 1^{er} janvier 2022, la population légale recensée au sein de notre village est de 1 046 habitants (soit 11 habitants de plus que le précédent comptage).

Pour votre information, le budget et l'ensemble des délibérations prises par le conseil municipal sont consultables en mairie sur demande ou sur le site internet de la commune et sur votre téléphone avec l'application CiVox.

ETAT CIVIL (juillet 2021 - décembre 2021)

Depuis l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, la commune est tenue d'obtenir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des événements d'état civil (naissances, décès, pacs ou mariages) sur ce bulletin municipal. C'est pourquoi, seules les personnes ayant donné leur accord apparaîtront ci-dessous.

Ils sont nés : 11 naissances au total

Gabin GARROUY, le 30/07/2021 à Le Mans

Jules GARROUY, le 30/07/2021 à Le Mans

Alice FOUASSIER, le 03/08/2021 à Le Mans

Roxane ESNOUF, le 24/10/2021 à Alençon

Lilou TÉTARD, le 06/12/2021 à Alençon



Ils se sont mariés ou pacsés : 2 mariages et 0 pacs au total

Le 23/10/2021, Frédéric GUILLIN et Laëtitia THOMMEREL



Ils nous ont quittés : 6 décès au total

Le 16/11/2021, Marie-Thérèse FAVEY née CHEREL, à l'âge de 74 ans

VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont invitées à déposer au secrétariat de la mairie ou à cette adresse mail dédiée (bulletin@mairie-neufchatel-en-saosnois.com), les articles qu'elles souhaitent faire paraître dans le bulletin municipal (à déposer avant le 15 juin pour la prochaine parution de juillet). Vous trouverez ci-dessous les articles que nous ont faits parvenir les présidents d'associations de Neufchâtel-en-Saosnois. Nous rappelons que le bulletin municipal se veut notamment le reflet des manifestations festives de la commune.

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT



BONNE ANNEE 2022

Après un début d'année compliqué par la COVID, nous avons pu reprendre nos activités du jeudi en septembre : les cartes et jeux de société et puis la vannerie en octobre. Le 9 septembre nous étions 55 à participer au barbecue. Nous pensions pouvoir organiser un thé dansant le 18 novembre et le repas de Noël le 16 décembre, mais malheureusement la situation sanitaire s'aggravant, nous avons dû y renoncer.

Espérons que 2022 nous permette de fonctionner normalement...

Activités réservées aux adhérents :

-marche nordique, marche douce, vannerie, cartes, triomino, jeu culturel avec classement départemental, questions pour un après-midi, barbecue, repas de Noël.

Activités ouvertes à tous :

Thé dansant, concours de belote.

Adhésion : 16€/an.

Pour plus de renseignements joindre le : 02 43 97 73 20.

La Présidente Annick GUY.

ASSOCIATION LA MAISON DU SABOT ET DES MÉTIERS D'ANTAN

En 2021, la crise sanitaire liée à la COVID a fortement impacté le secteur du Tourisme tant sur le plan national que local.

Notre Ecomusée n'y a pas échappé, la fréquentation estivale de 2021 a été nettement plus faible que celle de 2020 (64 visites contre 121).

De plus, en raison de la complexité de son organisation, liée notamment au Pass sanitaire, nous avons fait le choix d'annuler notre vide grenier. Mais, pas question de baisser les bras, l'optimisme demeure : bonne nouvelle, nous nous joindrons à la course cycliste du samedi 14 mai 2022 en organisant un vide-grenier.

Un petit rappel...Notre écomusée créé en 1988, même s'il reste modeste, est un lieu de mémoire retraçant la vie et les activités de votre village de la fin du 19^{ème} siècle au début du 20^{ème}.

Notre belle forêt de Perseigne est omniprésente dans le travail de tous les artisans de cette époque, notamment dans l'important développement de la saboterie.

Parcourez-là, puis venez nous rendre visite, les bénévoles vous accueilleront avec plaisir, ravis de vous faire découvrir cette page de notre histoire.

En attendant votre venue, tous les membres de l'Association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022.

A bientôt...

Visite sur rendez-vous au 06 44 05 31 88



Les membres de l'Association.

Maison du Sabot et des Métiers d'Antan.

3 place Maxime Boisseau.

72600 Neufchâtel en Saosnois

Tél : 06 44 05 31 88

Site : lamaisondusabot.jimdofree.com

ASSOCIATION JOSEPH ROUSSEL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Chers amis, bonjour,

Profitant de notre circulaire municipale "Neufchâtel mon Village". Voici quelques nouvelles de notre association, comme hélas, depuis 2019, il ne se passe plus grand-chose sur le plan activité.

Nous avons fixé notre représentation théâtrale pour mars 2022 sans être sûr de pouvoir la réaliser. De même pour le concert gospel retenu depuis le printemps 2020 pour lequel nous avons versé des

arrhes, programmé pour décembre 2022. Nous réfléchissons à une éventuelle manifestation intermédiaire.

Des économies, mais peu de revenus, sauf, depuis le début de la pandémie, fort peu d'adhérents ont cessé leur soutien et de généreux donateurs continuent de nous encourager (ils se reconnaîtront).

Nous avons même reçu, cette année, un très généreux don d'un ami Isérois (religieux cistercien) qui a sérieusement augmenté notre "cagnotte".

Chers amis Neufchâtellois, nous pouvons dès à présent prétendre à la reconstruction du grand Vitrail de la chapelle Sainte Marie de notre église. Et les projets pourront bientôt sortir des cartons. Encore un effort ! Un grand merci à tous.

Toute l'association se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022. Voyons le bout du tunnel. Soyez prudent et portez-vous bien.

Cordialement,
Jean Fernandez.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI DE LA BIENNE



L'Association des Parents d'élèves a organisé son assemblée générale fin septembre, avec l'élection du nouveau bureau : Président : Guillaume LECELLIER, Trésorière : Coralie GILOUPPE et Secrétaire : Cécilia MORICEAU et les membres actifs.

Depuis la rentrée de septembre, l'association s'adapte pour organiser ses différentes actions et manifestations suivant les restrictions gouvernementales dues à la crise sanitaire.

A cette date, nous avons pu organiser, pour la première fois, une opération des chocolats de Noël et un marché de Noël en collaboration avec l'équipe éducative pour exposer et vendre les créations des enfants faites en classe. Ce marché était différent des autres années et s'est déroulé en extérieur dans les cours d'écoles sur les trois sites.

Vous pouvez noter dans vos agendas les manifestations et actions à venir :

Carnaval le 12 mars 2022 (suivant les restrictions sanitaires)

Vente de box goûter au printemps

Kermesse (suivant les restrictions sanitaires)

Pour pouvoir organiser de nouveaux évènements nous sollicitons les parents bénévoles à venir rejoindre notre équipe et apporter de nouvelles idées.

(pour nous joindre par mail : apedurpidelabienne@gmail.com - facebook : APE du RPI de la Bienne)

L'Equipe de l'APE



BIBLIOTHÈQUE NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS



La bibliothèque de Neufchâtel-en-Saosnois est ouverte au public les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.

Vous pouvez également faire vos réservations sur le site :

<http://mediatheque-lelien.mainesaosnois.fr/>

Nous avons acquis de nouveaux ouvrages (38 livres enfants et 25 livres adultes) Bandes dessinées, romans policiers et romans divers, romans jeunesse...

Nous recevons régulièrement les enfants de l'école de la commune chaque jeudi en alternance.

Depuis le mois de septembre, à la salle polyvalente et avec le partenariat du relais petite enfance de Mamers, nous proposons une animation intitulée CROC MOTS DOUX, une fois par mois (lectures, chants, marionnettes et danses).

Tous les 15 jours, nous nous déplaçons aux Hespérides pour lire des contes ou des nouvelles aux résidents et en même temps nous leur apportons des ouvrages selon leurs demandes.

Suite à l'assemblée générale du 2 décembre 2021, le bureau a été modifié : Madame Fernandez est présidente, Madame Loinard est trésorière et Madame Lacroix est secrétaire.

La bibliothèque est située 6 Creuse rue. Tel 09 72 47 68 06

Email : bibliothequeneufchatel@outlook.fr

Toute l'équipe de la bibliothèque vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

ASSOCIATION DU JUMELAGE NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS - KOLITZHEIM - SAINT-RÉMY-DU-VAL :

Avec cette maudite pandémie, notre délégation n'a pas pu se rendre chez nos amis Bavarois.

En 2019, nous avons organisé une soirée choucroute pour aider au financement de location du car. Ceci avec succès dans la salle des fêtes de Saint-Rémy-du-Val.

Avec des contraintes très difficiles, nous avons renouvelé le 27 novembre cette soirée qui fût une belle réussite. Tous les participants étaient conscients de la nécessité des mesures à prendre et nous les remercions.

Le risque zéro n'existe nulle part en ce monde. Il n'est pas du tout certain que nous puissions faire ce voyage en 2022.

Les chartes officialisant ce jumelage ont été signées en 1974-1976 et ensuite de nouveau au 40ème anniversaire en 2014.

Nous tenons à rappeler que ce jumelage est communal. Ce n'est pas un club fermé. Chacun peut s'y inscrire. Les générations se renouvellent au fil des ans.

Amicalement,
Jean Fernandez.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

JEUNES DE 16 ANS - JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours précédant la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). Si vous connaissez des difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau du centre de service national d'Angers (csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr ou 09 70 84 51 51) afin de fixer une nouvelle date.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

COMMISSION EXTRA-COMMUNALE ACTION SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commission extra-municipale Action Sociale remplace le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ses missions n'ont pas changé :

- prévention et aide en faveur des personnes fragilisées (aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux familles en difficulté, aux personnes handicapées...).
- organisation, chaque année, du traditionnel repas des aînés ainsi qu'une distribution d'un colis de Noël pour les Neufchâtellois de plus de 70 ans.

Cette nouvelle commission se compose, actuellement, des membres suivants : Mesdames Amélie LECELLIER, Béatrice LECONTE, Claudie MONSALLIER, Anaïs RAMAGE, Michèle LE LAIN, Marylène MOREAU, Annick GUY, Marie-Josèphe PIEL, Stéphanie BERNARD, Michelle PALIE, Annick CHAUVIN, Sabrina DAGONNEAU et Messieurs Jean-Denis GUIBERT, André GRIMAUULT.

Si vous êtes dans le besoin ou que vous connaissez quelqu'un dans le besoin, n'hésitez pas à en parler à l'un des membres de la commission extra-municipale Action Sociale.

MAINE SAOSNOIS GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Vous souhaitez obtenir des aides pour rénover votre logement, améliorer sa performance énergétique, l'adapter au vieillissement ou au handicap ? La Communauté de Communes Maine Saosnois a mis en place un guichet unique de l'habitat qui s'échelonne jusqu'à l'année 2026.

Ce guichet apportera des réponses et une aide précieuse aux particuliers dans l'accompagnement à la rénovation de l'habitat.

Le cabinet Inhari vous accompagnera de façon gratuite, neutre et personnalisée dans le processus de demandes d'aides financières et recherche d'artisans.

Pour tout renseignement, la Communauté de Communes Maine Saosnois met à votre disposition un numéro de téléphone et un mail :

02 61 67 18 15 et renovation.mainesaosnois@inhari.fr



CICAT PAYS DE LA LOIRE CONSEILS POUR L'AUTONOMIE

Le Centre d'Informations et de Conseils sur les Aides Techniques des Pays de la Loire poursuit le développement de son accompagnement pour les personnes de tous âges dans le but de favoriser leur indépendance et autonomie au quotidien.

Un accompagnement social est proposé afin de garantir une réponse personnalisée. Cette aide technique, gratuite, est ouverte à toute personne sans critère d'âge ni de ressources.

Pour les contacter :

1 rue des Maillets - 72000 LE MANS
02 44 02 40 00
contact@cicat-pdl.fr / www.cicat-pdl.fr
Du lundi au vendredi - 9h-12h30 & 13h30-17h



MAINE SAOSNOIS GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes Maine Saosnois a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) permettant aux usagers de déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme. Le dépôt papier sera toujours possible.

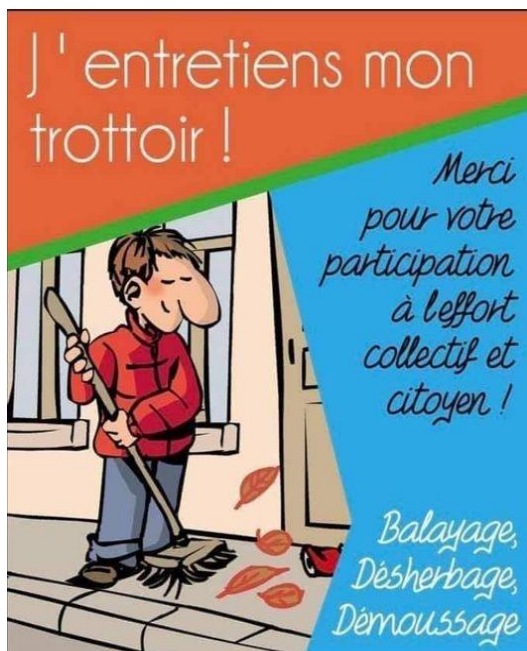
Pour déposer une demande d'urbanisme en ligne, se diriger sur le lien ci-dessous. Un guide d'utilisation de ce guichet est disponible.

<https://gnau18.operis.fr/mainesaosnois/gnau/#/>

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le service instructeur Maine Saosnois et sur les formalités d'urbanisme, vous pouvez consulter ces informations sur le site internet de la Communauté de Communes Maine Saosnois (<https://www.mainesaosnois.fr>) onglet aménagement du territoire - autorisations du droit-des-sols.



RAPPEL CONCERNANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile afin d'éviter les éventuelles chutes dues à la présence de feuilles humides, neige ou verglas.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec la mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

UN PEU D'HISTOIRE

H 2 O, une histoire d'eau (suite et fin)

LA MARE A BURIN

11 mai 1879 - Considérant que l'établissement d'une mare publique située au centre du bourg sur le chemin vicinal n°1 (rue Louis Ragot) est d'une importance majeure, le conseil achète l'emplacement à M. BURIN pour la somme de 194,75 F. environ 200 m² et vote le crédit nécessaire à la construction de la dite mare et sa clôture. Le coût total des travaux s'élevant à 900 F. En présence de M. BURIN Julien, citoyen le plus imposé de la commune, l'assemblée vote ensuite le budget de l'exercice 1880 qui s'élève à la somme de 8 842,86 F et décide de donner un salaire de 1,75 F par jour au cantonnier.

Graves différents entre M. HAYOT, boucher (propriétaire où se trouvait Les Comptoirs Modernes) et la commune au sujet du puits communal situé en côté de son habitation. Le sieur HAYOT ayant sur un coup de colère enlevé la margelle, le toit et les arceaux scellés dans le mur. Somation a été faite de remettre en état l'ouvrage. M. HAYOT n'obtempérant pas, le Maire le traîna devant le tribunal. Le procès eut lieu en mai 1879 et M. HAYOT fut condamné à remettre le puits dans son état primitif.



Restauration d'un puits par Didier et Jean, deux bénévoles.

Le DOUE NEU- (Lavoir neuf)

En août 1868, M. Adolphe DENIAU, de Neufchâtel, s'engage à céder sur le chemin d'Ancinnes, pour 67,50 F, une portion de terrain dans le champ des planches, cadastré CN 193.

Le service hydraulique apporte quelques modifications au plan prévu au début de l'année 1869, puis un marché de gré à gré est cessé avec M. LOTTIN, maçon de Neufchâtel, pour une construction coûtant 1 090 F. Six poteaux en chêne posés sur des dés de granit, soutiennent la charpente couverte en

tuiles. Les murs du bassin sont revêtus de dalles en granit avec des "arêtes abattues". Ce bâtiment clos sur trois côtés est terminé en 1870. La municipalité opte pour un emprunt de 2 500 F sur 5 ans à 4% à partir de 1870 pour financer l'ensemble de ses projets communaux.

En 1877, suite à de nombreuses plaintes contre les bouchers qui viennent y nettoyer les intestins des animaux qu'ils tuent, le Maire prend un arrêté interdisant cette pratique.

En 1921, le lavoir est remis en état pour 2 082 F, somme permettant le changement des tuiles.

Ces textes ont été proposés par **Jean Fernandez**. Nous le remercions pour cette contribution. Si vous aussi vous souhaitez nous raconter une anecdote, vos mémoires sur un évènement ou un lieu de la commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Une adresse mail a été créée à cet effet : bulletin@mairie-neufchatel-en-saosnois.com. Nous serons très heureux de publier ces récits d'histoires locales qui ne doivent pas tomber dans l'oubli.

DATE À RETENIR

Samedi 14 mai 2022, c'est jour de fête à Neufchâtel-en-Saosnois* !

Union Cycliste MAMERS NEUFCHÂTEL

Départ à 14h

Samedi 14 mai 2022

© Neufchâtel-en-Saosnois

Grand Prix de Neufchâtel-en-Saosnois
Épreuve organisée par l' Union Cycliste
Mamers Neufchâtel.

CIRCUIT	TOURS	TOTAL
11,3 km	13	146 km

CLASSEMENTS SPÉCIAUX

- > Grimpeur sur 3 coureurs
- > Sprinteur sur 3 coureurs

Plus d'infos sur
<https://uc-mamers-saosnois.fr/>

En effet, l'Union Cycliste Mamers Neufchâtel organise la 2^{ème} édition du Grand Prix de Neufchâtel-En-Saosnois.

Pour apporter encore plus d'animation, l'association "la Maison du Sabot et des Métiers d'Antan" organise un vide-grenier, rue Guillaume III Talvas, qui sera à proximité de la course.

Le parcours a été quelque peu modifié pour encore plus de spectacle. Le départ sera donné à 14h00 au niveau de l'église.

L'arrivée, quant à elle, en haut du bourg non loin de la villa "Thérèse", obligera les coureurs à puiser dans leurs dernières réserves pour réussir à grimper, pour la 13^{ème} fois de l'après-midi, cette longue et difficile montée.

Une belle journée en perspective !

* Sous réserve de conditions sanitaires favorables

MÉMENTO PRATIQUE

Ouverture du secrétariat de mairie et de l'agence postale :

Les mardis et jeudis de 14h00 à 18h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00.

Informations complémentaires :

- sur le panneau d'affichage à la mairie ;
- sur le panneau d'information lumineux près de la cantine ;
- par mail (secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com) ;
- sur le site internet de la commune : www.mairie.neufchatel-en-saosnois.com ;
- sur l'application mobile CiVox.

Permanence des élus :

Une permanence est assurée par Monsieur le Maire ou un adjoint, les mercredis de 10h00 à 12h00. En dehors de ces horaires, vous pouvez également prendre rendez-vous en contactant le secrétariat de la mairie (02 43 97 74 15) ou en appelant l'un de ces numéros :

Monsieur le Maire Jean-Denis GUIBERT : 06 70 09 79 08

Madame Isabelle GERVAIS, première adjointe : 06 70 09 80 04

Monsieur Jean-Paul LEFEVRE, deuxième adjoint : 06 70 09 81 41

Madame Amélie LECELLIER, troisième adjointe : 06 70 09 79 81

Monsieur André GRIMAULT, quatrième adjoint : 06 70 09 80 38

Permanence de l'assistante sociale :

Madame Magalie ROYEAU, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois à la mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 43 31 16 61.

Ramassage des ordures ménagères en porte à porte :

Le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les mercredis matins même les jours fériés sauf les 1^{er} mai et 25 décembre.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Toute l'année (sauf jours fériés) : mercredi 14h-17h et samedi 9h-12h et 14h-17h.



Les derniers accès s'effectuent 15 minutes avant l'heure de fermeture affichée.

Un site internet dédié pour vos démarches en ligne :

Depuis le 6 mai 2020, la commune de Neufchâtel est raccordée au site internet service-public.fr. Ce site vous permet de réaliser vos démarches en ligne.

À Bientôt !